

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE, DIVISION DES MAGASINS,

OTTAWA, 17 octobre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour votre information, que le 4 du présent mois, j'ai reçu à Kingston, du gouvernement de Sa Majesté, le transfert des propriétés et édifices suivants, savoir : les casernes de la Tête du Pont, les trois cours de combustible ainsi que le hangar à grains et à paille, le bureau des casernes, l'hôpital, les cours de combustible et les remises à canons, le Fort-Henry, le cottage Catarauqui, le lot No. 19, et les lots d'eau indiqués sur les plans.

Cette transaction complète le transfert de Kingston, à l'exception de la réserve maritime sur le transfert de laquelle je n'ai aucun renseignement.

J'enverrai les plans et listes des accessoires aussitôt que je les aurai reçus du colonel Hamilton, commandant des ingénieurs royaux, auquel ils ont été transmis pour être signés par lui.

Je demeure, etc.

THOMAS WILY, Lieut.-Col.,  
Directeur des magasins, etc.

L'honorable Ministre de la Milice et de la Défense,  
Ottawa.

(2,383.)

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 17 octobre 1870.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable ministre de la milice et de la défense de vous ordonner d'enlever des édifices ci-devant occupés dans la cité d'Ottawa par les troupes de Sa Majesté, tous les porte-manteaux, râteliers et les autres articles mobiliers que vous jugerez valoir la peine d'être transportés, et d'en envoyer un inventaire à ce département aussitôt qu'ils pourront être reçus en magasin.

J'ai, etc.

GEO. FUTVOYE,  
Député Ministre de la Milice et de la Défense.

Lt.-Col. Wily, Directeur des magasins, etc.  
Ottawa.

(2,405.)

## DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 21 octobre 1870.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable ministre de la milice et de la défense d'accuser réception de votre lettre du 19 du présent mois, concernant le plancher des tentes à l'île de Ste. Hélène, et, en réponse, de vous dire qu'il approuve leur acquisition par le gouvernement du Canada comme partie des munitions de réserve, moyennant le prix (5s. par tente,) auquel on se propose de s'en défaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE,  
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Col. B. H. Martindale, Député-Contrôleur,  
Québec.